



Règlement du concours de la meilleure affiche

Art. 1 : Il est organisé un concours de la meilleure affiche afin d'enrichir les échanges scientifiques, valoriser les travaux présentés en affiche, contribuer à une meilleure formation des plus jeunes et offrir un coup de pouce à leur CV

Art. 2 : Éligibilité : Toute présentation par affiche d'un travail original soumis avant le 15 janvier 2023 sur le site web des JFV par un auteur inscrit aux JFV.

Art.3 : Prix : au nombre de trois (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix) ; en cas d'égalité, le nombre n'excédera pas trois lauréats.

Art. 4 : Modalité d'attribution des prix. Chaque participant aux JFV pourra voter pour ses trois meilleurs posters et un jury final désignera les trois lauréats parmi les cinq affiches qui obtiendront le plus grand nombre de votes.

Art. 5 : Nature des prix

1^{er} Prix = une présentation orale du travail pendant 5 min (5 dia maximum) en plénière le mardi 18 avril à 10h45 + d'autres prix à définir.

2^{ème} et 3^{ème} Prix = prix à définir

Art. 6 : Calendrier

Lundi 17 avril 9h00 : début des votes, chaque participant aux JFV aura le droit de choisir ses trois meilleurs posters parmi tous ceux qui seront affichés pendant les JFV-2023.

Lundi 17 avril 18h : fin des votes et évaluation des cinq affiches ayant récoltées le plus grand nombre de vote par le jury final.

Mardi 18 avril 9h00 Annonce du meilleur poster en prélude des conférences plénières.

Mardi 18 avril 10h45-10h50 Présentation orale du meilleur poster (5 min).

Art. 7 : Publicité des résultats. Seuls les prix sont rendus publics. Le classement et les notes ne sont pas divulgués.